

**N° 7274<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****relatif à la participation du Luxembourg à la Mission  
d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(7.6.2018)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 29 mars 2018 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact et une fiche financière étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali) du 19 mai 2018 au 18 mai 2020 et d'établir le plafond de la participation luxembourgeoise à un maximum de 10 militaires par rotation.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 12 mars 2018.

EUTM Mali a été créée le 18 février 2013 suite à une décision du Conseil européen et suite à une demande du Mali en ce sens et conformément aux décisions internationales pertinentes, y compris à la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'objectif de la mission militaire menée dans le cadre de la politique de sécurité et défense commune de l'Union européenne consiste à appuyer la refondation des Forces armées maliennes et d'assurer leur transition vers l'autonomie par le biais de la fourniture :

- d'expertise et de conseil militaires au niveau central et régional au profit des différentes autorités militaires,
- de formations au profit des unités de combat interarmées constituées,
- de l'éducation et de formations au profit des cadres militaires maliens, afin qu'elles redeviennent capables de mener des opérations pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali, protéger la population et réduire la menace terroriste.

Le mandat de la mission fut prorogé une première fois en 2014 et une deuxième fois en mai 2016.

Dans son avis du 29 mai 2018, le Conseil d'Etat constate l'absence d'une décision européenne visant à prolonger la décision 2013/34/PESC fixant la durée de la mission. Or, il s'avère que cette décision a été prise par le Conseil le 14 mai 2018. La décision (PESC) 2018/716 a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 16 mai 2018.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

\*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal N°7274 et propose de suivre les observations d'ordre légistique du Conseil d'Etat. L'intitulé du règlement grand-ducal prendra alors la teneur suivante : « Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 mars 2013 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali ».

Luxembourg, le 7 juin 2018

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Mars DI BARTOLOMEO